

Le 13 mars 2008

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : (514) 871-5476
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, avocate
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Gazifère Inc. (« Gazifère ») - Demande d'autorisation préalable pour un projet d'investissement (« Projet CIS »)
Dossier : R-3638-2007
Notre dossier : 111216.51

Chère consoeur,

Dans le cadre du dossier mentionné en titre et en suivi administratif de la décision D-2007-102, nous vous transmettons sous pli strictement confidentiel huit (8) exemplaires du rapport détaillé de Gazifère Inc. sur le Projet CIS, ledit rapport étant produit comme pièce GI-3, document 1.

Bien que Gazifère ait complété la première étape de l'échéancier de réalisation de ce projet, le contrat n'a pas encore été signé avec le fournisseur sélectionné au terme du processus d'appel d'offres. Dans ces circonstances, Gazifère demande à la Régie qu'une ordonnance de confidentialité soit rendue à l'égard de la pièce GI-3, document 1, puisqu'elle contient des informations relatives aux coûts d'implantation du Projet CIS, incluant des estimés détaillés révisés de ceux-ci depuis l'analyse préliminaire de ce projet jusqu'à ce jour. Cette demande vise à interdire la divulgation, la publication et la diffusion de la pièce GI-3, document 1, jusqu'à l'octroi du contrat au fournisseur.

Nous joignons aux présentes une copie de la déclaration solennelle accompagnant la demande de confidentialité de Gazifère. L'original de cette déclaration vous sera transmis directement par notre cliente.

D'autre part, puisque le contrat n'a pas encore été accordé au fournisseur, nous comprenons que l'ordonnance de confidentialité déjà rendue dans le cadre de la décision D-2007-102 demeure en vigueur. Dès que le contrat sera signé, nous verrons à en informer la Régie, tel que le prévoit ladite décision.

Page 2

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON POULIOT sencl

Louise Tremblay
LT/lid

P.j.

AFFIDAVIT

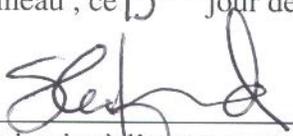
Je, soussignée, **Lucie Vandal-Parent**, comptable agréée, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau, Province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Directeur général adjoint chez Gazifère Inc.;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la demande de traitement confidentiel déposée dans le cadre du dossier R-3638-2007 qui accompagne la présente déclaration;
3. La divulgation des informations détaillées révisées ayant trait aux coûts du Projet CIS contenues dans la pièce GI-3, document 1, porterait une atteinte sérieuse aux intérêts économiques de Gazifère et de sa clientèle puisque le contrat à intervenir avec le fournisseur sélectionné au terme du processus d'appel d'offres n'a pas encore été octroyé à ce fournisseur;
4. Pour ces motifs, la demande de traitement confidentiel est bien fondée en fait et en droit.

ET J'AI SIGNÉ :


Lucie Vandal-Parent

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi
à Gatineau , ce 13^{ième} jour de mars 2008


Commissaire à l'assermentation pour le
district judiciaire de Gatineau

1971243_1.DOC

SUZANNE LAFOND
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE HULL
NUMÉRO 103 997